DISTRICT
D' ECHALLENS

63772

N° VD : 89
N° CH : 5522

2.1.1

COMMUNE DE FEY

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION AU MARTELAZ

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 26.09.1994
Le Syndic : Le Secrétaire :
Y. Jaunin A. Jean-Petit

Soumis à l'enquête publique
du 7.10.1994 au 7.11.1994
Le Syndic : Le Secrétaire :
Y. Jaunin A. Jean-Petit

Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du 13.12.1994
Le Président : Le Secrétaire :
J.-P. Jaquier M. Pegiva

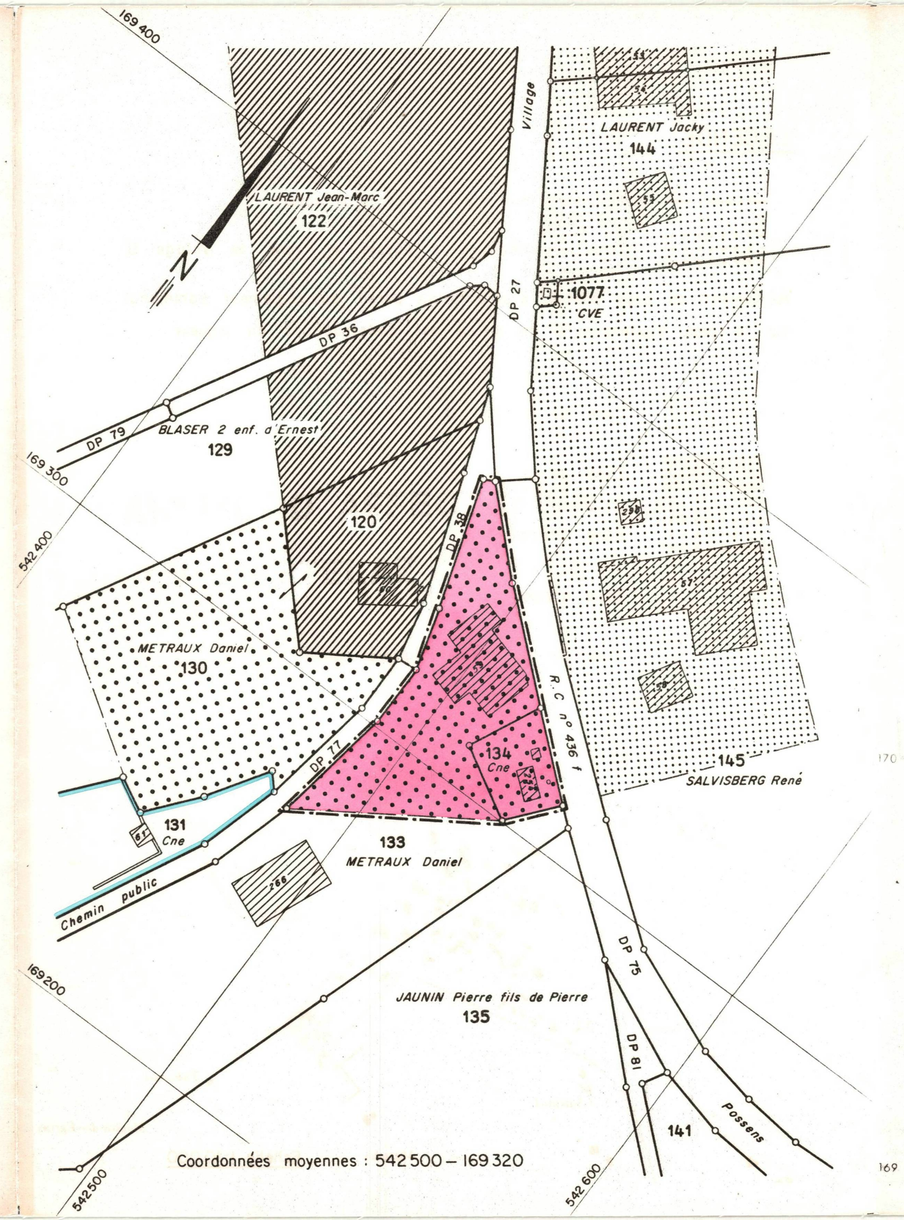
Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du : 25 JAN. 1995
L'atteste, le chancelier :
pp.

ECHELLE 1:1000

N° de classement 089 034

Bureau technique
JAN et COURDESSE L'ingénieur géomètre officiel
Géomètres officiels
1040 ECHALLENS
tél. 021 / 881 24 11 fax. 881 24 96

	Date	Des	Mes	Vér
	23 juillet 1993	YJ		
A	10 août 1993	LP		
B				



LEGENDE

Périmètre du plan partiel d'affection

Zone intermédiaire à passer en zone de village B

Règlement du plan partiel d'affectation pareil au règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions en vigueur

Zone de village B

Zone de village C

Zone intermédiaire

Zone agricole

Zone de verdure et d'intérêt public

